



DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2024

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 29 mars 2024, sous la présidence de son Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

**PRÉSENTS** : Mmes Valérie ADEMA, Sylvie CONSTANS MARTIN, Géraldine GAU (arrivée à 18 H 13), Marie-Agnès ROSSIGNOL.  
Mrs Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

**ABSENTS** : Mme Isabelle GUERY a donné procuration à Mme Sylvie CONSTANS MARTIN.  
Mr Marc LOISON a donné procuration à Mr Laurent BERNARD.  
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD, Sonia TRINCARD.  
Mr Alain MAYODON.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Sylvie CONSTANS MARTIN.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2024 4 22

<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>15</b>
<b>Présents</b>	<b>9</b>
<b>Procurations</b>	<b>2</b>
<b>Votants</b>	<b>11</b>

**OBJET : BUDGET ANNEXE THERMOLUDIQUE – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024.**

Vu la loi N° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu la loi N° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3, L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le budget primitif 2024 équilibré de la manière suivante :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	423 464 €	423 464 €
Investissement	692 045 €	692 045 €
Total	1 115 509 €	1 115 509 €

### La section de fonctionnement

#### Les recettes de fonctionnement sont constituées :

- De la dotation aux amortissements des subventions : 104 564 €
- De la redevance constituée de la part fixe 2024 et de la part variable 2023.

Les recettes totales s'élèvent ainsi à 423 464 €.

#### Les dépenses de fonctionnement sont constituées :

- Des charges à caractère général soit la location du terrain et la taxe foncière : 63 195 €. Ce poste est en augmentation du fait de la hausse de la taxe foncière
- Des amortissements des biens : 235 139 €, ce poste est stable depuis plusieurs années
- Des charges financières en baisse constante depuis plusieurs années : 33 823 €

Les dépenses totales s'élèvent à 423 464 €. La section de fonctionnement dégage cette année une capacité d'autofinancement de 92 041€ du fait du versement de la part variable de la redevance.

### La section d'investissement

Les recettes d'investissement pour l'année 2023 s'élèvent à 692 045 €, elles sont constituées de l'excédent n-1 reporté, de l'excédent de la section de fonctionnement et de la dotation aux amortissements.

#### Les dépenses d'investissement prévisionnelles sont constituées :

- 104 564 € pour la dotation aux amortissements des subventions perçues,
- 50 000 € (chapitre 20) pour une étude permettant de sécuriser la ressource en eau,
- 390 912 € (chapitre 21) pour effectuer les travaux d'entretien à la charge du délégant,
- 134 623 € pour le remboursement du capital de la dette.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le Budget Primitif 2024 du budget annexe du thermoludique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le Budget Primitif du budget annexe du thermoludique pour l'exercice 2024 tel que présenté ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du présent budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit**

**Pour copie conforme – au registre sont les signatures**

**Ax-les-Thermes, le 15 avril 2024**

**Le Maire**

**Dominique FOURCADE**

**La secrétaire de séance**

**Sylvie CONSTANS MARTIN**



Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 22/04/2024



ID : 009-210900320-20240405-2024\_4\_22-DE

